



Préavis au Conseil communal

Urbanisme participatif et éphémère

Demande d'un crédit-cadre de CHF 100'000.- TTC

Municipalité

Mme Laurence Muller Ahtari, Syndique, Territoire, économie et relations extérieures

N°19/2023

Préavis adopté par la Municipalité le 30 octobre 2023

Table des matières

1	Objet du préavis	3
2	Définition, objectifs et enjeux.....	3
2.1	L'urbanisme participatif et éphémère.....	3
2.2	Le laboratoire urbain.....	4
2.3	Complément au cadre institutionnel de l'urbanisme	5
2.4	Enjeux majeurs	6
3	Cadre politico-stratégique et objectifs	6
4	Processus d'urbanisme participatif et éphémère.....	7
4.1	Territoire communal et lieux d'intervention.....	7
4.2	Organisation, processus et gestion du laboratoire urbain.....	9
4.3	Procédures légales	10
4.4	Communication	10
5	Coûts et calendrier	10
6	Conclusion.....	11

1 Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de soumettre pour adoption du Conseil communal la demande d'un crédit-cadre de CHF 100'000.- TTC pour la mise en place d'un processus d'urbanisme participatif et éphémère jusqu'à la fin de cette législature.

Par le biais de ce préavis, la Municipalité entend financer principalement des interventions dans l'espace public, qui peuvent être de différentes natures : informatives, participatives, aménagements éphémères ou tests dans l'attente de plus grands projets. Il vise la création d'un laboratoire urbain permettant de rapprocher les autorités avec les habitants et les travailleurs.

2 Définition, objectifs et enjeux

2.1 L'urbanisme participatif et éphémère

L'urbanisme participatif est l'intégration effective des citoyens/habitants/usagers/travailleurs de la commune, ou de leurs représentants via des associations, sociétés locales, etc., dans la conception et la programmation de projets d'aménagements urbains. En principe, ces derniers sont axés prioritairement sur la valorisation des espaces (places, chaussées) et équipements (bâtiments) publics et/ou privés à usage public, sans toutefois exclure les espaces privés. Cependant, ces derniers sont mobilisables de manière plus aléatoire et dépendant des volontés des particuliers, alors que les premiers sont immédiatement disponibles.

L'urbanisme participatif consiste à mettre en place un processus visant à faire participer activement les acteurs susmentionnés dans le cadre de démarches participatives. Ceux-ci sont alors considérés comme experts de leurs bassins/lieux de vie, à même de contribuer à réhabiliter/transformer et/ou créer des quartiers, des espaces ou des secteurs à une échelle plus humaine, répondant davantage à leurs besoins et attentes. En effet, leurs connaissances et perceptions des espaces vécus, en lien avec leurs modes de vie, permettent d'enrichir les réflexions de développement en offrant des perspectives différentes et complémentaires à celles des experts en urbanisme, considérés comme les professionnels de l'aménagement du territoire. Comme l'illustre la figure¹ ci-dessous, la plus-value de la démarche consiste à réunir et croiser ces deux types d'expertises de manière judicieuse et circonstanciée.



Figure 1 : Conceptualisation de l'urbanisme participatif réadapté par le Service de l'urbanisme (CEUM, 2015)

¹ Cf. *L'urbanisme participatif, Aménager la ville avec et pour ses citoyens*, CEUM, 2015.

Dans ce sens, l'urbanisme participatif est un outil d'aménagement du territoire particulièrement adapté dans le cadre d'une rénovation/transformation urbaine, plus ou moins conséquente, en cours et/ou à venir. Il consiste à anticiper les évolutions et attentes sociétales et socioéconomiques importantes en intégrant les observations, les préoccupations et les aspirations des acteurs concernés le plus en amont possible, soit dès les prémices des réflexions, dans le but de trouver des réponses collectives aux besoins et problématiques réels identifiés. Au-delà d'une simple étape de consultation, l'urbanisme participatif favorise un dialogue ouvert et une interaction productive et constructive entre les usagers, les experts et les décideurs, et ce tout au long du processus. Cette participation "sur-mesure" et flexible peut s'adapter à chaque intention et projet, selon sa nature, sa taille et son importance. Cependant, l'intérêt public général doit toujours largement primer.

L'urbanisme participatif trouve avantageusement son prolongement dans l'urbanisme éphémère, aussi dénommé parfois transitoire. En effet, celui-ci permet de tester de manière "immédiate" le fruit des réflexions issues de la participation effectuée en amont. Il consiste ainsi à réaliser des aménagements temporaires et provisoires, caractérisés par une exécution rapide et une économie de moyens (mobiliers faciles à installer, marquage, signalisation, décors, etc.). Cet outil d'aménagement de terrain permet de (re)penser les espaces publics selon des temporalités et des besoins différents et ainsi de s'adapter au gré des opportunités. Il présente l'avantage de créer de l'urbanité, type d'espaces par type d'espaces, malléables et réversibles, le temps d'instant et moments choisis.

Ainsi, l'urbanisme éphémère met en évidence le caractère évolutif des espaces publics, selon les besoins et attentes de la population en explorant et testant des intentions, ou des usages, par le biais de nouvelles offres attractives. On pourra ainsi montrer comment l'aménagement peut influencer le comportement des usagers en instillant de manière provisoire des espaces publics, en offrant une programmation "à la carte" pour faire vivre des lieux et valoriser un patrimoine, en donnant à voir des installations sur site à titre expérimental, en transformant des espaces non utilisés en lieux de vie, en proposant de nouveaux usages au sein d'ensembles immobiliers occupés temporairement, etc.

L'urbanisme participatif et éphémère est ainsi un moyen efficace pour créer la ville collectivement dans une temporalité relativement courte. C'est pourquoi ce préavis propose de lier l'urbanisme participatif (réflexions, concertations, discussions, etc.) avec l'urbanisme éphémère (aménagements physiques temporaires et réversibles), quand bien même toute participation n'implique pas obligatoirement la mise en place d'aménagements.

À titre d'exemple de réalisations, on peut citer l'installation temporaire sur le territoire de bancs publics ou encore l'organisation d'un chantier participatif dans un préau scolaire. Cela peut aussi être des séances d'informations sous forme de permanence, ou alors de rendez-vous *in situ* pour échanger sur des chantiers en cours et évaluer les perspectives d'évolutions possibles, comme par exemple la revitalisation d'espaces publics ou la création de servitudes publiques de passage dans certaines zones, comme celles de villas².

2.2 Le laboratoire urbain

Ce dispositif, favorisant l'échange avec et par les habitants/travailleurs ainsi qu'au sein de l'administration communale, émerge dans un lieu où vont se penser/dérouler les expérimentations, les démarches participatives et créatrices de dialogue et de partage d'expériences, à savoir : le laboratoire urbain. Il s'agit en quelque sorte d'un *terreau* de réflexion et d'imagination propice aux discussions et débats avec tous les acteurs amenés à définir une stratégie d'activation des espaces publics, plus particulièrement les

² Afin de compléter ces propos, deux exemples récents, observés dans deux communes vaudoises, permettent de montrer clairement la direction souhaitée via le présent préavis, à savoir : Ville de Nyon, « Urbanisme en transition : Nyon mandate une anthropologue pour rendre la ville plus ludique », 24 Heures, 27.10.2023 et la Ville de Renens, qui fait face une problématique bien identifiée, lance une démarche participative pour trouver des solutions concertées (« Les marginaux ont-ils aussi leur place en ville », 24 Heures, 30.10.2023).

animations et aménagements qui y sont opérés, et ce, quelle qu'en soit leur ampleur. Cependant, ceux-ci doivent aussi être analysés et évalués afin d'en déterminer leur pertinence de même que leur faisabilité selon un rapport coût/bénéfice acceptable.

Le laboratoire urbain permet ainsi d'organiser des ateliers où il est possible d'explorer de multiples pistes à même de déboucher sur des projets éphémères concrets à réaliser. Cet espace de réflexion, de concertation et de conception permet de déterminer ce qu'il est possible de réaliser, mais d'abord de manière expérimentale. Puis, si l'évaluation de ces tests est concluante, un projet pérenne pourrait être mis en œuvre, mais toujours dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur (règles constructives, procédures d'autorisation, marchés publics, préavis au Conseil, etc.).

Si parfois des ateliers de co-imagination sont pertinents, ceux-ci peuvent évoluer en ateliers de co-conceptions, alors dénommés chantiers participatifs, car abordant des thématiques plus tangibles et palpables. La figure ci-dessous illustre les étapes itératives du processus d'urbanisme participatif et éphémère qui se déroulent dans le cadre d'ateliers de laboratoire urbain.

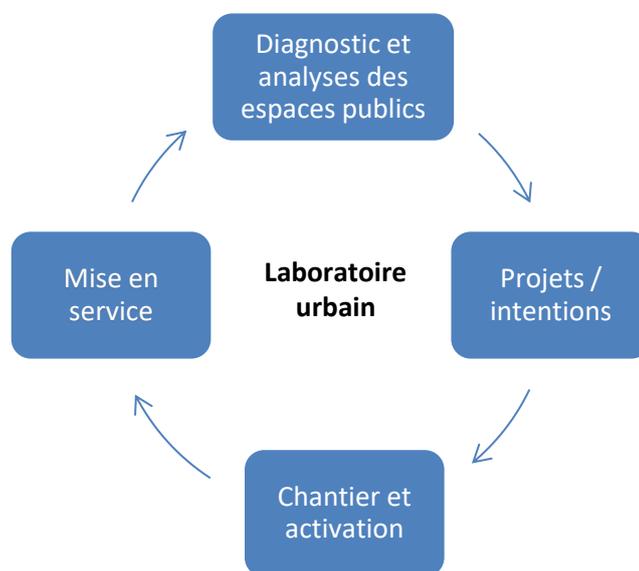


Figure 2 Processus continu et itératif du concept de laboratoire urbain (Service de l'urbanisme, 2023).

Le laboratoire urbain est conçu comme un système. Il est le point de rencontre de différents publics et de regards croisés, favorisant l'émergence de nouvelles idées et l'envie de les réaliser sur le terrain directement.

À chaque étape et selon la nature des intentions et projets, les usagers peuvent être sollicités (exemple développé en chapitre 4). Un exemple fictif a été imaginé afin de concrétiser le concept (annexe 3). Il est également primordial d'employer le bon niveau de participation en fonction de chaque étape d'un projet (CEUM, 2015).

2.3 Complément au cadre institutionnel de l'urbanisme

Le cadre institutionnel de l'urbanisme fait référence au droit et aux politiques publiques dans lesquelles sont prises les décisions en matière d'aménagement du territoire et de projets territoriaux. Il s'agit des plans, des lois, des règlements, des rapports d'aménagement, des processus démocratiques, des normes et des procédures, parfois contentieuses. Il s'agit d'une discipline qui s'inscrit, par définition, dans le temps long.

Par contre, l'urbanisme participatif et éphémère agit sur le temps court, immédiat. Dans ce sens, il peut être conçu comme un complément préalable intéressant à la mise en place d'un cadre institutionnel.

Ainsi, tout en élaborant un dossier d'urbanisme légal et formel, on peut tester, par exemple, un plan de mobilité sectoriel, une requalification d'un bâtiment voué à disparaître, l'aménagement d'une nouvelle place publique, le verdissement d'espaces collectifs, la construction d'un centre communautaire, des aménagements éphémères co-construits dans des préaux scolaires, etc.

Recherches, tests, aménagements éphémères, agilité et ajustements sont les mots-clés de la démarche innovante dans le présent préavis ; ce qui permet d'expérimenter de nouveaux usages. L'expérience acquise peut alors contribuer à inscrire dans les plans d'aménagement futurs, qui eux seront normés et figés dans la durée, des principes et des règles confirmant leur bien-fondé. Dans cette logique, l'urbanisme participatif et éphémère constitue une aide précieuse à la prise de décision de la Municipalité.

2.4 Enjeux majeurs

Notre société évolue rapidement et la ville du Mont-sur-Lausanne en devenir doit trouver son rythme pour répondre aux besoins et aspirations de sa population tant actuellement résidente que celle nouvelle qu'accueilleront les quelque quinze secteurs à bâtir aujourd'hui en construction ou qui le seront à l'horizon 2030-35, voire 2040³. Dans cette perspective, l'urbanisme participatif et éphémère, avec comme forum d'échanges le laboratoire urbain, se présente comme une piste prometteuse et séduisante pour "fabriquer" la nouvelle ville avec et pour ceux qui la vivent et la vivront.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur pour la Municipalité est de faire adhérer les acteurs susmentionnés à cette démarche afin de passer, dans la mesure du possible, du "faire pour" au "faire avec". Cela permet de travailler sur un sentiment souvent relevé par la population, celui d'avoir été mis sous le "fait accompli", en testant la mise en place de ce nouveau volet d'ici la fin de législature.

D'autres enjeux sont également importants comme, par exemple, le positionnement de la commune comme territoire de référence et d'innovation, l'appropriation des espaces par leurs utilisateurs, la création de la sociabilité et du partage, quels que soient la génération et/ou le mode de vie.

Cependant, chaque site possède des qualités intrinsèques qu'il s'agit de conserver tout en ayant la faculté de les faire évoluer. Cette capacité de faire évoluer les espaces tout en maintenant un lien précieux entre le passé et le présent, entre la ville et la campagne, en laissant libre cours à la variation, à la création d'ambiances, à l'innovation et à l'adaptation constitue également un enjeu fondamental en ce qui concerne plus particulièrement la commune. En effet, quelle identité donner à chaque lieu ? Quels espaces publics ? Quelle qualité de vie dans nos quartiers/espaces publics ? Quelle place pour les citoyens ? etc. Autant de pistes passionnantes de réflexions que le processus d'urbanisme participatif et éphémère à mettre en place entend explorer.

Comme on le constate, la discipline de l'urbanisme évolue. Le concept d'urbanisme participatif et éphémère présenté dans le présent préavis est devenu une étape *sine qua non* dans toute démarche d'aménagement du territoire. Il prend alors tout son sens dans une commune appelée à devenir ville à très court terme.

3 Cadre politico-stratégique et objectifs

La mise en place de ce processus trouve essentiellement son ancrage dans deux documents phares de pilotage politico-stratégique de la Municipalité, à savoir le programme de législature 2021-2026 et le schéma directeur du développement territorial (SDDT).

³ L'année 2040 est l'horizon de planification et du SDDT et du PACom.

Dans son programme de législature, la Municipalité a annoncé sa volonté de développer une politique d'aménagement des espaces publics qui combine interventions rapides, légères et éphémères avec des réflexions urbanistiques à long terme. Ce document insiste également sur le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des habitants et travailleurs.

Ainsi, la thématique développée dans le présent préavis entend contribuer à concrétiser les quatre axes tirés du programme de législature, à savoir notamment :

DURABLEMONT	EFFICACEMENT	HUMAINEMENT	STRUCTURELLEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Opérer un développement urbain durable. • Réviser les instruments d'aménagement du territoire. • Développer un centre-ville harmonieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication avec les habitants. • Initier une politique d'accueil et d'intégration. • Rapprocher les autorités de la population. • Améliorer les prestations à la population. • Faciliter l'utilisation des bâtiments communaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la vie de quartier. • Animer les espaces publics au centre-ville. • Mettre à disposition les infrastructures pour des fêtes de quartier. • Soutenir les initiatives individuelles ou collectives. • Favoriser la vie culturelle et associative. • Accueillir et faciliter le développement de projets culturels en fédérant les différents types d'acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une économie de proximité. • Développer et maintenir les commerces de proximité. • Renforcer les contacts entre la Commune et le tissu économique local. • Valoriser les savoir-faire locaux.

Partant du principe qu'une ville se construit principalement avec et pour ses acteurs socioéconomiques, la Municipalité confirme son ambition de soutenir des actions et des aménagements proposés par ces derniers, en cohérence avec la vision du développement territorial souhaité définie dans le cadre du SDDT. Pour rappel, la vision de la ville du Mont-sur-Lausanne en 2040 est la suivante :

<p>VILLE ET CAMPAGNE</p> <p>GÉRER DURABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</p> <p><i>Réussir collectivement une ville cohérente et harmonieuse</i></p> <p>Le Mont-sur-Lausanne est une ville vivante, attrayante et animée. Sa politique urbaine ambitieuse lui confère un statut citoyen dans le respect de ses racines historiques, patrimoniales et naturelles aux vocations multiples.</p>
--

Pour réaliser cette vision, le volet stratégique du SDDT mentionne la thématique de l'urbanisme participatif et éphémère comme un moyen de concrétisation de certains objectifs généraux et spécifiques. Ainsi, un chapitre y fait explicitement référence (cf. annexe 1). Ce processus peut être maintenant utilisé avantageusement, à titre plus formel, pour activer les espaces publics, qui eux aussi font l'objet d'un axe d'intervention du SDDT (cf. annexe 2).

4 Processus d'urbanisme participatif et éphémère

4.1 Territoire communal et lieux d'intervention

Le périmètre d'intervention du processus d'urbanisme participatif et éphémère à mettre en place couvre l'ensemble du territoire communal. Toutefois, des périmètres d'intervention par priorité ont été imaginés, compte tenu du contexte opportun de développement et des stratégies urbanistiques instaurées dans le cadre du SDDT. Les interventions prioritaires seront conduites dans la centralité

principale en devenir "Le Mont-Centre", développée via deux plans d'affectation. Il s'agit de Praz-Prévôt et le Mont-Centre, actuellement en cours d'élaboration, dont les temporalités sont relativement distinctes, avec une légalisation prévue en 2024 pour le premier et à l'horizon 2027-28 pour le second. Les centralités historiques constituent également un enjeu crucial en termes de besoin de requalification et sont considérées comme deuxième priorité.

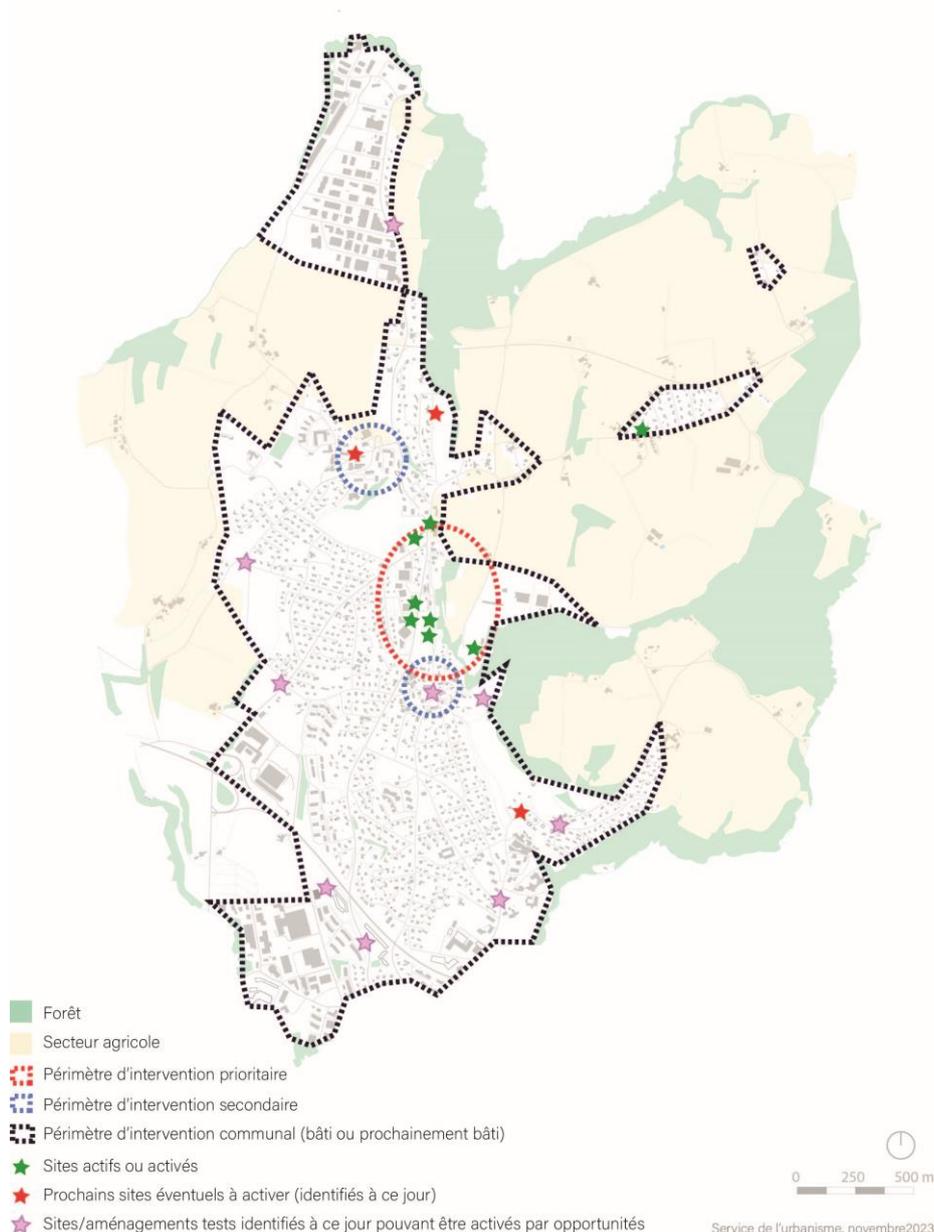
Au-delà des centralités susmentionnées, le territoire communal bâti est, de manière générale, également opportun pour activer le processus d'urbanisme participatif et/ou éphémère, par opportunité. Il pourrait se mettre en place au sein des parcelles communales ou des domaines publics, ou sur des parcelles privées contenant des servitudes d'usage public. En effet, ces espaces sont immédiatement disponibles et mobilisables pour des interventions ciblées. Les espaces privés ne sont pas exclus et peuvent être intégrés dans le processus en fonction de la volonté des propriétaires.

LE MONT

sur Causse

Urbanisme participatif et éphémère

Périmètres d'intervention et sites potentiels à activer (état à fin 2023)



4.2 Organisation, processus et gestion du laboratoire urbain

Afin de mener à bien les projets à définir sur ces espaces, l'organisation ci-dessous est proposée pour lancer le processus. Elle pourra être affinée et ajustée en tout temps en fonction des expériences et enseignements tirés de sa mise en pratique, selon une logique par projet.

La prise en compte des besoins et attentes de la population et des usagers est au centre du processus qui sera piloté par la Commune. Celle-ci en assurera la coordination générale par le biais d'une concertation circonstanciée. Au vu du nombre d'acteurs amenés à être impliqués, tant à l'interne qu'à l'externe, une coordination administrative interne est indispensable, comme l'est également la manière dont sera mis en place le partenariat, la collaboration et la coopération avec les tiers. Les liens et relations à tisser entre ces deux paramètres constituent, a priori, la clé du succès de l'opération.

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation de départ du processus telle qu'imaginée à ce stade sur la base des récentes réalisations effectuées. Afin de pouvoir opérationnaliser ce nouveau volet, il paraît nécessaire de recourir dans un premier temps à un soutien technique par mandat(s) externe(s), puis d'évaluer dans un second temps la possibilité ou la nécessité d'internaliser ce soutien dès 2025.

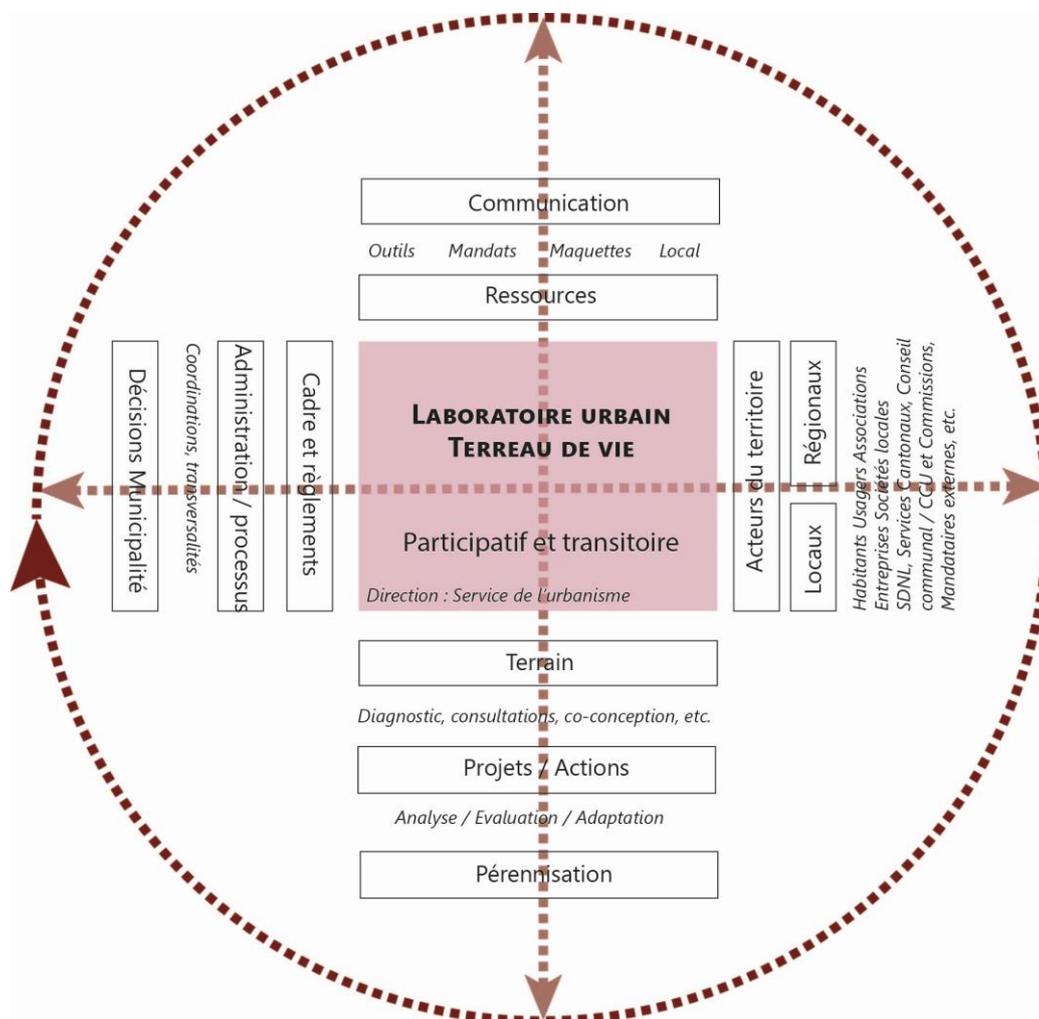
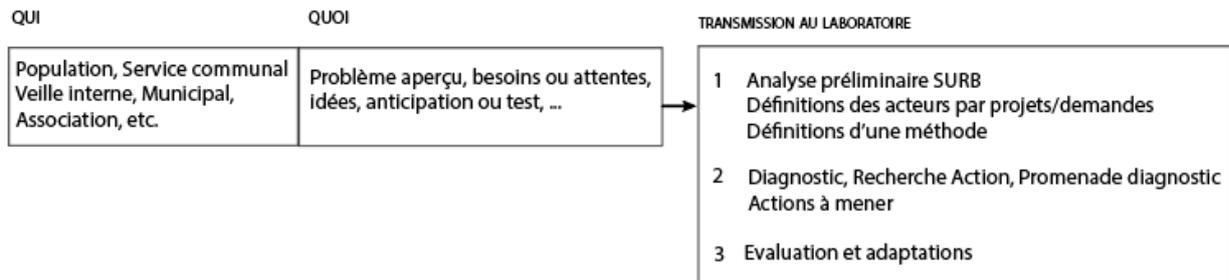


Figure 3 Concept de fonctionnement du laboratoire urbain

Plus spécifiquement, une demande, un besoin ou une volonté de tester un aménagement peut émaner de la part d'une multitude d'acteurs différents du territoire, aux intérêts parfois divergents. Le processus précisé ci-dessus constitue une manière de travailler plus malléable et adaptable en fonction de la nature de la demande. Chaque demande, chaque intention est particulière et nécessite une analyse préliminaire

pour définir les enjeux, les acteurs et la méthode d'intervention la plus appropriée, dans l'optique de proposer la meilleure suite possible à donner à la demande.



Pour être éligibles, les projets/actions à conduire devront viser l'intérêt général. Par conséquent, ils doivent être conçus et développés dans le respect des critères suivants : avoir un rayonnement suffisant dans le secteur d'intervention, un caractère social, récréatif, éducatif et culturel relativement marqué et renforcer la solidarité intergénérationnelle. Ils sont donc ouverts à tous sans discriminations. Fondamentalement, ils doivent contribuer à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population et des usagers dans le respect de l'environnement et du patrimoine bâti et non bâti, comme essence du paysage voulu, perçu et vécu à préserver et valoriser, en tant que bien commun.

Comme susmentionné, l'annexe 3 du présent préavis sert d'exemple fictif destiné à mieux illustrer la méthode.

4.3 Procédures légales

Les autorisations à requérir pour la réalisation des projets/actions dépendant de leur importance. Chaque projet nécessite une analyse spécifique en termes de procédures. La police des constructions sera systématiquement consultée afin de déterminer la bonne procédure à suivre.

En termes d'aménagement du territoire, selon le cadre légal cantonal (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), les installations physiques de type éphémère ne nécessitent, en principe, pas d'enquête publique au vu de leur caractère mobile et réversible. Si des autorisations sont nécessaires, elles concernent des éléments de minime, voire de peu d'importance ne sollicitant, selon les cas, que l'accord des voisins. Néanmoins, certains projets nécessitent des enquêtes publiques, comme par exemple des changements d'affectations. Il est évident que les procédures requises seront scrupuleusement suivies. Les autorisations régies par d'autres cadres légaux et réglementaires restent réservées, comme celles, par exemple, découlant notamment de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) ou encore la nécessité de réaliser une demande d'autorisation de manifestation auprès du Canton (POCAMA) en ce qui concerne les manifestations d'une certaine envergure.

4.4 Communication

Pour chaque projet/action, une communication ad hoc sera mise en place, à l'échelle la plus adaptée. Elle se réalisera sous l'égide du Service de l'urbanisme et du chargé de communication en collaboration étroite avec les différents organes impliqués dans le processus. Le type de projet/action dictera le ou les canaux les plus appropriés à activer.

5 Coûts et calendrier

Pour la mise en place de ce processus d'urbanisme participatif et éphémère sur une période de deux ans et demi, un montant de CHF 100'000.- TTC est demandé au Conseil communal. Cette action figure au plan des investissements 2021-2026.

Ce montant-cadre comprend les mesures et prestations estimées suivantes d'ici la fin de cette législature :

- **Aménagements éphémères/temporaires/transitoires** ~ CHF 40'000.-
Matériel, logistique, location, etc.
- **Mandats externes** ~ CHF 50'000.-
Bureaux spécialisés, enquêtes étudiants, etc. .
- **Communication et monitoring** ~ CHF 10'000.-
Supports, campagnes, indicateurs, etc.

Les projets en cours ont été financés par voie budgétaire. Les projets à venir le seront dorénavant via la présente demande de crédit, si toutefois elle est acceptée par le Conseil communal.

Il est prévu de débuter en janvier 2024 et de terminer avant la fin de la présente législature. Un rapport exposant la mise en place du processus et les enseignements qui en auront été tirés sera présenté au conseil communal durant le premier semestre 2026, en sus des rapports de gestion annuels.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 19/2023 de la Municipalité du 30 octobre 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'autoriser la Municipalité à mettre en place un processus d'urbanisme participatif et éphémère sur le territoire communal et de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 100'000.- TTC ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser La Municipalité à amortir cette dépense dès la fin du processus sur une durée de cinq ans par le compte de fonctionnement "Autres amortissements" 420.3329.01.



La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire
Sébastien Varrin

Annexes :

Annexe 1 : Urbanisme participatif, SDDT, 2023.

Annexe 2 : Espaces publics, SDDT, 2023.

Annexe 3 : Processus et gestion du laboratoire urbain (exemple fictif), SURB, 2023

Annexe 4 : Exemples réalisés du Mont-Centre

URBANISME TACTIQUE, ÉPHÉMÈRE ET PARTICIPATIF

Les évolutions des modes vie sont suivies par l'expérimentation.

- Réaliser des aménagements tests sous forme d'un laboratoire urbain en fonction des opportunités et recueillir la perception des usagers ;
- Garantir des espaces d'appropriation des secteurs publics ;
- Faire intervenir la population dans les démarches à incidence territoriale en fonction des besoins et des circonstances.

L'aménagement du territoire est par définition une discipline qui s'inscrit sur la durée. Les projets ne sont réalisés qu'après des années d'études, de collaborations et de concertations, d'information et de procédures, éventuellement contentieuses.

Face à ce constat, l'urbanisme tactique et éphémère constitue une réponse rapide et pragmatique à cette problématique. Il se construit en complément à l'urbanisme institutionnel.

Dénommés urbanisme transitoire, urbanisme temporaire ou encore urbanisme tactique ou éphémère, ces nouveaux mécanismes opérationnels de fabrication urbaine se développent en marge de processus traditionnels.

Ils cherchent à répondre à la montée en puissance d'actions citoyennes, qui réinterrogent les pratiques professionnelles habituelles et poussent à intégrer davantage les usagers à fabriquer l'aménagement de la ville.

Ainsi, il s'agira de procéder à des aménagements temporaires caractérisés par une exécution rapide et une économie de moyens. Ces derniers offriront donc la possibilité de tester et d'adapter des aménagements en concertation avec tous les acteurs du développement.

Il s'agira de mettre en place des aménagements temporaires qui utilisent du mobilier facile à installer (et à désinstaller) pour mettre à disposition et tester des solutions d'aména-



gement d'une rue, de pistes cyclables éphémères, d'une intersection ou d'un espace public. On pourra ainsi montrer comment l'aménagement peut influencer le comportement des usagers en aménageant de manière provisoire des espaces publics, en offrant une programmation pour faire vivre des lieux et valoriser un patrimoine, en donnant à voir des installations sur site à titre expérimental, en transformant des espaces non utilisés en jardins communautaires, en proposant de

nouveaux usages au sein d'ensembles immobiliers occupés temporairement, etc. Il permet aussi de tester des programmes dans le bâti existant en amont des planifications à réaliser dans le cadre de la future centralité.

En résumé, l'urbanisme tactique sera une autre façon de concevoir le Mont afin d'adapter au mieux l'espace aux besoins des habitants, et ce rapidement et de manière transitoire.

Annexe 2

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

INFRASTRUCTURES ET LOISIRS • ESPACES PUBLICS

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Développer un réseau d'espaces publics inclusif propice aux échanges sociaux :

- En offrant des espaces publics de détente et d'échange accessibles à moins de 5' de marche à tous les usagers ;
- En créant des espaces publics multiusages dans les centralités ;
- En renforçant des infrastructures sportives majeures tout en leur assurant une excellente accessibilité.

Les fonctions des espaces publics au Mont seront des espaces dédiés aux échanges et au loisir permettant des usages pluriels (prévus et imprévus) à différentes temporalités. La cohabitation entre les divers usagers sera facilitée par des aménagements facilitant la circulation et les interconnexions des uns et des autres, tout en laissant une marge d'appropriation individuelle et collective permettant de contribuer à un sentiment d'appartenance construisant l'identité communale tout en laissant l'opportunité aux différentes identités de quartier de se renforcer.

Différents espaces publics seront développés pour répondre aux besoins divers de la population.

La stratégie prévoit de garantir un accès à un espace public à 5' de marche pour les secteurs urbanisés. On entend par là des places de jeux ou petits espaces de détente organisés pour favoriser l'échange et la sociabilisation ; un arbre, une table de ping-pong, un terrain de pétanque, etc. Des espaces publics plus importants, répondant à des besoins urbains, seront localisés dans les centralités afin de bénéficier au plus grand nombre.

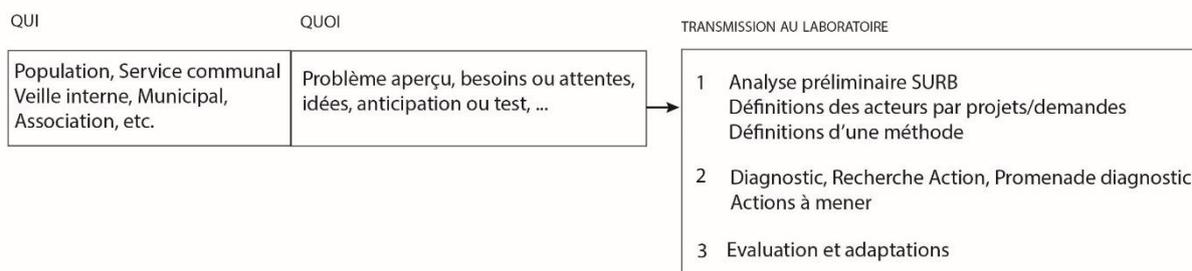
Dans son contexte restreint, la ville sera un territoire diversifié et partagé, avec des vocations complémentaires pour l'habitat, les activités, l'agriculture et la nature.



Annexe 3

PROCESSUS ET GESTION DU LABORATOIRE URBAIN

EXEMPLE FICTIF DEVELOPPÉ POUR LES ESPACES PUBLICS ET COMMUNS



EXEMPLE FICTIF

Un mail de Jean-Jacques, grand-père de la petite Aude, suggère de créer une place de jeux avec le voisinage, en face des moloks de son quartier. Le quartier, qui se situe dans la zone villas, en manque cruellement et les voisins sont obligés de se déplacer à l'autre bout de la commune, en voiture... Que faire ? et comment ?

Transmission au laboratoire

- 1 Le SURB examine la demande. Jean-Jacques a raison! De plus, les objectifs de la visions 2040 visent justement à créer des espaces publics à 5mn à pieds de chacun. L'espace en face des moloks est du domaine public. Les animateurs socio-culturels y ont déjà fait une animation l'été passé: les enfants jouaient à donjon et dragons entre le banc et le muret. Il n'y a pas de route à l'exception de l'accès aux moloks.

Animateurs socioculturels (SEJL)
Riverains et enfants du secteur
Service infrastructures et mobilité, Police administrative, Service de l'environnement, Service de l'urbanisme
DGMR (service cantonal)
Mandataire externe

Méthode opportune imaginée : conception participative d'une place de jeu avec les enfants du quartier.

- 2 La Municipalité a accepté la proposition d'étudier la création de ce nouvel espace public. Les services communaux concernés se sont organisés en se répartissant les tâches principales suivantes :

- Vérifications des contraintes liées au DP et consultation des services cantonaux.
- Anticipation pour l'entretien de l'espace public créé et consultation interne
- Etablissement d'un périmètre de bassin de vie à solliciter.
- Mandat externe d'expert en chantier participatif pour établir un concept/avant-projet/projet/chantier
- Gestion administrative du projet

Le mandataire s'est saisi de tous les éléments contraignants et a délimité un périmètre d'action selon les contraintes du site. Il organise une séance sur place avec les 12 enfants et 4 parents qui se sont inscrits via le formulaire transmis aux riverains. Un animateur socio-culturel est présent en soutien avec le SURB.

Après quelques jeux mis en place, observés par les experts, les participants sont à l'aise et se mettent en cercle. Qu'est-ce que cet espace suscite dans l'imaginaire? Qu'est-ce qu'il faut ? Les enfants le savent! il faut un dragon qui crache du feu, derrière le donjon en pierre (muret). Il le faut ici, sous l'arbre aux fées.

Les mandataires élaborent un plan. Tout est bon, la Municipalité valide l'idée, à condition que le bois utilisé soit local. L'atelier 2 a lieu. Le dragon est construit en bois local par un collaborateur communal. il a été préconçu en kit en amont par lui, avec le soutien d'un menuisier, de l'expert en chantier participatif.

Les enfants ont aidé à visser les pattes. Ils sont invités à le peindre, tandis que les adultes suspendent les fées dans les arbres, élaborées durant les pauses de midi à l'espace YOLO avec des adolescents.

- 3 Il s'est passé une année depuis la création de cet espace ludique. Mais oups. Quand il pleut, le dragon est dans l'eau, ce qui n'est pas idéal pour la longévité de la structure en bois. Les Services techniques suggèrent alors de créer une noue naturelle pour rediriger le flux vers la terre pleine plus loin. Cette noue permet en plus de créer une «zone d'atterrissage» pour le dragon. Depuis que cette place de jeux est là, Jean-Jacques a renoué avec Patrick, son vieux copain d'école qui accompagne son petit fils. Ils ont recommencé à jouer au chibre les lundis après-midis lorsque les enfants jouent. L'animateur a par ailleurs entendu que les enfants se donnaient rendez-vous dans le quartier du dragon après les activités de judo.

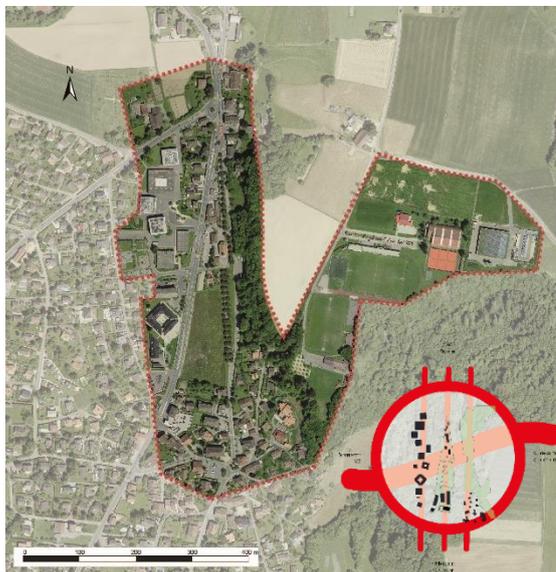
Annexe 4

Exemples réalisés du Mont-Centre

À titre exploratoire, la Municipalité a déjà initié la démarche afin d'évaluer son accueil auprès de la population. Au vu des échos positifs obtenus par quelques actions récemment conduites, la Municipalité a décidé de poursuivre l'opération en formalisant le processus via le présent préavis.

Le secteur d'expérimentation prioritaire est composé principalement du plan directeur localisé (PDL) Coppoz-Praz-Prévôt (adopté par le Conseil communal en 2014). A ce périmètre d'expérimentation s'est ajouté celui de l'école du Mottier. En effet, ce complexe scolaire est non seulement identitaire et un bassin de vie scolaire fort, mais intègre une dimension « publique », programmée dans le bâtiment B actuellement en chantier et sa cour d'école, selon les principes de l'image directrice. S'agissant d'une centralité forte, identitaire et complémentaire, le site sportif du Châtaignier constitue également un terreau de vie intéressant. Le périmètre prioritaire comprend de plus la centralité historique du Petit-Mont, regroupant de nombreux bâtiments et espaces publics communaux et composés de fermes transformées, de commerces et d'associations. Cette centralité est complémentaire à la principale en devenir, raison pour laquelle elle est prise en compte. Elle amène notamment la dimension historique et patrimoniale, en plus d'être déjà habitée et vécue.

Périmètre d'expérimentation prioritaire



Ce PDL, document de planification directrice, expose les bases de la future centralité communale à créer. Pour la concrétiser, deux plans d'affectation (PA) sont actuellement en cours d'élaboration : Praz-Prévôt et Le Mont-Centre. Cependant, compte tenu de la durée de légalisation de ces plans, le premier lancé en 2014 et le second en 2022, la Municipalité a décidé d'anticiper cette centralité en devenir par diverses actions. Il s'agit en effet non seulement d'animer et activer le centre dans l'attente de réalisations physiques et pérennes définies par un cadre réglementaire, mais aussi de guider les orientations stratégiques à inscrire dans ces outils d'aménagement du territoire.

Le cas du Mont-Centre est illustratif à plusieurs titres. La stratégie d'aménagement a été initiée en 2019 déjà via l'élaboration d'une image directrice, conçue de manière participative. Elle a notamment envisagé l'agencement d'espaces publics, comme un parc public urbain, une placette ou encore des lieux de rencontres, d'exposition, de manifestations et d'échanges. Depuis 2021, soit le début de la présente législature, pour réussir à créer ce cœur de ville, quelques actions ont été menées ou sont en cours, en partenariat tant avec d'autres services de l'administration qu'avec des acteurs locaux.

Extraits du rapport de gestion 2022 aux pages 17 à 19 :



DESCRIPTION	<p>Initié en 2021 par le Collectif 52, la buvette est un bar saisonnier qui a permis d'animer les jeudis en fin de journée la placette de la piscine. Ce projet a su se décliner en buvette hivernale les mercredis de décembre, offrant des soirées karaoké chaleureuses.</p> <p>Forte de son succès, la buvette s'est pérennisée, nécessitant des adaptations d'affectations de buvette en café-restaurant avec la mise aux normes de la cuisine. Son utilisation par les sociétés locales est de plus en plus récurrente.</p>
STATUT	<p>1^{ère} saison : Autorisation spéciale - été 2021. 2^e saison : Pérennisation via un changement d'affectation et une mise en conformité de la cuisine – mai 2022.</p>

Éclairage public de Noël



DESCRIPTION

L'année 2022 a été notamment marquée par la crise énergétique. Suite à de nombreuses incertitudes, le Municipalité a choisi de saisir l'opportunité en s'adaptant au contexte de manière rapide et a décidé de tester de nouvelles manières d'éclairer en période de fêtes. Un concept d'éclairage public spécial a permis d'éclairer sobrement la centralité en fonction des lieux de vie et du patrimoine, à savoir les entrées de centralités, les placettes du centre, la Grande-salle du Petit-Mont, et l'allée de l'Église. De nouveaux lampions solaires ont orné l'allée plantée et ont permis de conférer une toute nouvelle ambiance. D'autres éclairages de Noël existants ont pris place dans différents points centraux, et demeuraient allumés seulement jusqu'à 22h00 en dehors des fêtes. Les lampions, même en journée, semblent appréciés et demeureront le temps d'une saison.

STATUT

Mise en place d'un concept spécial d'éclairage public de Noël – novembre 2022.
Pose de nouveaux lampions solaires et mise en place d'une nouvelle ambiance – décembre 2022.

Capital letters



DESCRIPTION

Des lettres géantes, élaborées par la Commune, se sont dressées sous l'allée de l'Église afin d'identifier symboliquement la centralité depuis 2021.

Arborant d'abord les couleurs de la Commune, ces lettres se sont habillées de personnages hivernaux, permettant de donner vie à la centralité et de créer d'agréables surprises pour les passants en décembre 2022.

STATUT

1^{ère} saison : Installation des lettres aux couleurs de la commune - hiver 2021-2022.
2^e saison : Installations de décors et déguisements sur les lettres – hiver 2022-23.

Mont bar



DESCRIPTION

Situé en pleine centralité, le projet « Mont bar » vise la création d'un commerce éphémère dans l'ancien tea-room de la Châtaigne. Suite à une négociation avec les propriétaires et dans l'optique de planifier la centralité en devenir, la Municipalité a signé un bail à loyer commercial en septembre 2022. Le concept se déroule en deux temps :

1. Donner vie à la centralité en cherchant un exploitant pour créer un café-bar-pub communal ;
2. Collaborer avec l'exploitant et d'autres entreprises/ sociétés pour mettre en place un laboratoire urbain, en créant des synergies, en promouvant les circuits courts et l'économie locale, en amenant des activités et animations gravitaires.

Cette seconde phase deviendra une interface et un réel support d'urbanisme participatif et de vitrine communale en plein centre-ville.

Un appel à projets, dont le but premier vise à trouver un exploitant de bar-pub communal, a été lancé le 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023.

Après des travaux de rénovation cofinancés par le propriétaire et la Commune, Mont bar a pu être inauguré le 8 décembre 2022 dans le cadre de Mont-village de Noël.

La suite des procédures devrait permettre une mise en exploitation courant du premier semestre 2023. Dans l'intervalle, le local sert de salle de réunion pour les employés communaux.

STATUT

Signature du bail à loyer commercial – septembre 2022 ;
Travaux de rénovation – automne-hiver 2022-23 ;
Lancement de l'appel à projets – 1^{er} décembre 2022 ;
Inauguration de Mont bar – 8 décembre 2022.

L'élan créé par ces actions a entraîné des initiatives privées, également soutenues par la Municipalité, qui est intervenue en tant que facilitateur politico-administratif. Dans l'esprit voulu pour cette future centralité, elles ont avantageusement complété ce dispositif, à savoir : l'opéra de Lausanne à la Grange Neuve et le *Biergarten* au Châtaignier. L'opéra a, pour sa part, pu démontrer que les bâtiments, au même titre que les espaces publics, peuvent devenir des lieux d'exploration.



© Biergarten au Châtaignier, Collectif 52

L'opéra de Lausanne à la Grange Neuve, le 14 juin 2023 (initiative privée en collaboration avec la Municipalité)

